

HORIZON 09

BULLETIN DE L'ASSOCIATION D'HISTOIRE DE L'AGEPS-UNEF (PARIS I)

EDITORIAL

Nous voici en pleine fièvre électorale : les présidentielles en Avril et les élections aux conseils centraux de Paris I ce mois-ci (les 15 et 16). Quel rapport entre les 2 ? C'est qu'après les Présidentielles l'avenir s'annonce peu reluisant pour l'Université : la droite s'apprête à poursuivre ce que Jospin avait mis en place : l'autonomie des Universités, dont le rapport Laurent était le lapsus.

Pour l'A.G.E.P.S. - U.N.E.F., les conseils centraux sont l'un des moyens d'affirmer que Paris I doit s'inscrire dans le cadre du service public et exiger en permanence auprès du ministère les moyens de dispenser un enseignement de qualité pour tous ceux qui le désirent.

Cela signifie ne pas se complaire dans des déclarations pompeuses du style : "L'Université de P I opte pour une politique de stabilisation des effectifs et (...) privilégie la qualité" (cf Projet de contrat de développement de P I pour 1994-1997).

Alfredo

RAPPORT LAURENT : LA POINTE DE L'ICEBERG !

Le rapport Laurent visait à faire sortir encore plus l'Université du giron de l'Etat. L'Université serait "à l'intersection de plusieurs pouvoirs : le pouvoir étatique, le pouvoir des disciplines et le pouvoir financier". Il s'agit de la lier

davantage au financement des entreprises et des collectivités locales, toutes peu préoccupées de la qualité de nos formations.

Pour accélérer l'autonomie vis-à-vis de l'Etat, ce rapport voulait renforcer les pouvoirs des présidents d'Universités, citons :

- Possibilité d'embaucher des "enseignants associés" plutôt que des titulaires.

- Réduction de la représentation étudiante dans les conseils centraux.

- Possibilité de faire des transactions immobilières.

Le Président devient un véritable chef d'entreprise.

REVOLUTION CULTURELLE
OU GRAND BOND EN ARRIERE ?



Cette dislocation du cadre national de l'université s'accompagne d'une remise en cause des diplômes nationaux qui sont pourtant la meilleure garantie de la qualité de l'enseignement -surtout pour les formations générales.

(suite, page 3)

SOMMAIRE :
page 3 : à lire : Christian BOBIN

page 2 : la vie de l'UFR
page 4 : interviews : les étudiants et l'extrême-droite



LA VIE DE L'UFR

CHRONIQUE D'UNE REFORME ANNONCEE

Qu'est-ce que la commission de la pédagogie ?

Ouverte à tous les enseignants et étudiants, son rôle est purement consultatif. Elle ne donne que des avis en matière de pédagogie (contenu des diplômes, création de nouvelles U.V) au conseil de l'UFR qui oriente ses travaux et tranche en dernière instance.

Elle est présidée par J.M. Bertrand (professeur d'histoire ancienne).

Ses séances sont ouvertes et nous vous invitons vivement à y assister.

La commission de la pédagogie du 27 janvier a débattu de la réforme de notre licence qui devrait être votée au conseil d'UFR en juin 95, au conseil d'administration de Paris 1 en octobre 95 pour entrer en application à la rentrée 96.

En effet, l'arrêté du 9 février 93 impose pour les licences d'histoire un volume horaire de 350 h/an et l'étude des 4 périodes historiques. Aujourd'hui notre licence n'a qu'un volume horaire de 336 h/an et

seulement 3 périodes obligatoires, la 4ème UV pouvant être au choix: la 4ème période historique, la géo, une science auxiliaire.

Nous voilà mis au pied du mur et tant qu'à faire autant le rehausser : le président de la commission propose de faire passer les TD de 2 h à 1h30 provoquant un tollé général et montrant que la mise en place de la nouvelle licence nécessitera des sacrifices.

De plus l'arrêté stipule que la licence d'histoire peut être assortie d'une mention (documentation ou géographie) prise en supplément des 5 UV, à titre optionnel d'un volume horaire de 125h, soit une licence avec mention de 475h.

La mention géo ne risque-t-elle pas de créer une licence à double vitesse en devenant la voie royale pour la préparation du CAPES? Son nombre de place sera-t-il limité ? L'enseignement de géo en tant que 5ème UV sera-t-il maintenu ?

On nous assène toujours le même

leitmotiv : "acceptez cette licence et nous obtiendrons les moyens pour la mettre en oeuvre".

Mais lorsque les moyens manquent déjà de façon flagrante pour la licence actuelle (examen terminal, salles insuffisantes, heures complémentaires, 2 nominations de profs pour la rentrée) la mise en place de la nouvelle licence ne se traduira-t-elle pas par une "régulation des flux": disparition de la licence conditionnelle, numerus clausus.

Nous sommes pour une meilleure formation, une 5ème UV en est-elle le gage ?

A nous d'en débattre en n'oubliant pas que ce n'est pas dans la réduction du nombre d'étudiants que ce trouve la solution.



Fabrice.

BREVES:

"En 1990, dans les sous-sols et les caves de la Sorbonne, l'humidité a gaté 60 mille volumes (soit 45 tonnes) envahis de champignons. Quand est-il aujourd'hui ?"
R.Fossier (extrait du *Débat* N°70, mai-août 1992).

Cette année, les fenêtres de la bibliothèque de Tolbiac sont condamnées.

Afin d'éviter les suicides ? Non, mais pour éviter d'y jeter des livres.

Nous attendons l'été avec impatience, à moins que l'air conditionné ne soit installé d'ici là.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'UFR D'HISTOIRE DU 28 FEVRIER :

Quatre points étaient à l'ordre du jour. La discussion dura plus de cinq longues heures, néanmoins fort intéressantes; jugez plutôt :

Budget de l'UFR :

Quelques éclaircissements ont été demandés quant à l'utilisation des fonds affectés aux postes "cérémonies, voyages" et quant à la somme importante de 350 000 francs consacrée à la reprographie (somme qui n'a pour réalité pédagogique que l'édition d'un simple fascicule de T.D. par matière).

Le budget prévisionnel 95 a été jugé insuffisant par l'ensemble des élus étudiants. Ces derniers ont voté "contre" (11 voix : contre; 18 voix : pour; abs.: 3) afin de protester contre l'asphyxie budgétaire, décidée par le gouvernement, et qui entraîne une dégradation de nos conditions d'études.

Réforme pédagogique :

Un rapide compte-rendu de la commission pédagogique a été fait par J.M. BERTRAND. Aujourd'hui, la mise en place d'une cinquième UV, sans garantie de rallonge budgétaire, risque d'avoir comme conséquence l'instauration d'une licence à plusieurs vitesses.

De la discussion sur la réforme pédagogique de la licence, nous sommes passé à l'épineux débat sur les "problèmes d'accueil", notamment en licence. Certains enseignants partant du constat qu'il y a "trop d'étudiants" en licence proposent d'en limiter l'accès à ceux qui ont obtenu leur DEUG complet. Ceci constitue une remise en cause de la licence conditionnelle. (suite page 2...)



(suite de la page 1 : rapport
Laurent : la pointe de l'iceberg)

Par ailleurs, les diplômes correspondent à une grille nationale des salaires que certains voudraient ignorer (l'ombre du CIP pointe...).

Enfin on peut se demander comment en remettant en cause l'Université comme service public, on peut "relever le défi du nombre". C'est la "dérobade" de l'Etat qu'on nous propose. On accuse les étudiants, du fait de leur augmentation, du fort taux d'échec en DEUG.

Il est dit que les bacheliers professionnels et techniques "ne pourront qu'aggraver l'échec en premier cycle". L'embauche de profs supplémentaires, pour un meilleur encadrement, n'est pas évoquée.

Ce rapport ne répond donc ni au défi du nombre, ni à celui de la qualité, pour nous ces deux exigences vont de pair

POUR UNE UNIVERSITE DE
QUALITE OUVERTE A TOUS ET A
TOUTES .

Alfredo

(suite de la page 2)

Préparation du CAPES à l'IUFM :

Là encore les capacités d'accueil sont largement dépassées. La solution de "facilité" a été adoptée : restriction de l'accès à l'IUFM. Une lettre de ce organisme a été envoyée au président de Paris 1 et aux présidents des différents UFR. Celle-ci leur annonce pour la rentrée prochaine la limitation des inscriptions "après deux échecs au concours". Cette mesure qui doit être discutée en Conseil d'UFR, s'applique aux étudiants de Paris 1 inscrits actuellement au CAPES.

Les élus UNEF sont intervenus à plusieurs reprises pour dénoncer ces

A LIRE

BOBIN LE MAUDIT

Il existe dans le petit monde de la littérature une catégorie d'écrivains que l'on ne connaît pas, que l'on ne lit pas et qui restent cloîtrés chez eux à écrire encore et toujours, plus de lignes, plus de livres, peu importe l'écho qu'ils reçoivent, c'est simplement pour le plaisir d'écrire, on les appelle les "écrivains maudits".

Christian Bobin est de ceux là. Né en 1951, au Creusot, dans une région industrielle, après avoir suivi des études de philosophie, il s'intéresse à la théologie et tout particulièrement à Saint François d'Assise, ce qui l'amènera à réfléchir sur la question de "Dieu" et de l'impact des religions sur les mentalités humaines.

Cela pourrait s'apparenter à de la sociologie, mais Bobin n'est pas un

sociologue sinon des âmes. Sa passion c'est la passion. Il écrit pour aimer, ou peut-être l'inverse. Il aime tout, les enfants, les femmes, les livres, et ce tout, il le regroupe sous un nom, Dieu, ou la femme, ou l'Amour. Il écrit l'Amour, Bobin est maudit, car il ne nous laisse pas choisir, il nous prend dans ses livres, nous parle de ses doutes, de ses croyances, mais lorsqu'il s'agit d'en décrire un, un seul de ses livres... le vide. Ils font désormais partie intégrante du lecteur. Il sont le lecteur.

Bobin est maudit. car c'est un voleur d'âmes.



Yves.

A lire : *La part manquante, une petite robe de fête, le Très Bas.*

VERS LA SORBONNE :

Au cinéma Accatone : *FASSBINDER*

Puisque l'on a parlé d'écrivain maudit, voici un festival Rainer Werner Fassbinder, le cinéaste maudit des années 70 au cinéma Accatone près de la Sorbonne. En tout 13 films, de ses débuts jusqu'à sa mort tragique en 1981: réalisme social, satire politique sont de mise sur fond d'homosexualité de drogue et de pauvreté.

VERS TOLBIAC :

R.D.V. à la Butte aux Cailles: *l'Association des amis de la Commune* organise le 18 mars une manifestation pour commémorer la naissance de la Commune de Paris.

propositions, en effet, les étudiants préparant le concours du CAPES n'auraient droit qu'à un redoublement. Gilles SAUVIAT (IATOSS) est intervenu pour dire que, si l'on prend la peine d'examiner les résultats, souvent la "troisième fois" est la bonne. Enfin certains enseignants sont intervenus de manière particulièrement élitiste dénonçant la gêne occasionnée par un "grand nombre d'étudiants n'ayant pas le niveau".

Lynda.



INTERVIEWS

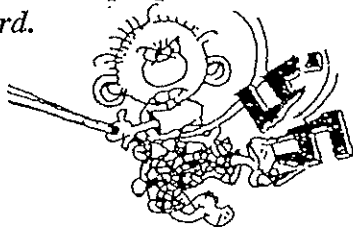
LES ETUDIANTS ET L'EXTRÊME-DROITE

Le 4 février à la Sorbonne le CNS, soutenu par le GUD, a fait une démonstration de force à l'occasion des élections à Paris IV

Nous avons à la suite de ces événements posé à quelques étudiants la question suivante :

Quelle attitude adopter face à l'extrême-droite ? Doit-on leur laisser la liberté d'expression et notamment celle de présenter une liste aux élections universitaires ?

Il ne s'agit pas d'un sondage mais simplement de propos recueillis au hasard.



"En théorie oui, mais chaque fois qu'on les laisse parler ils utilisent la violence donc ils ne doivent pas avoir la liberté d'expression car cela serait permettre la propagation d'idées amORAles et dangereuses."

Yael, Gestion.

"Evidemment que non ils ne doivent pas avoir la liberté d'expression. Il faudrait qu'à chaque fois qu'ils apparaissent que les étudiants se rassemblent et les mettent dehors."

Renaud, de l'UNEF-ID.

Toute association à caractère discriminatoire devrait être interdite et ce par une

mobilitation générale sur le terrain mais sans violence."

Pascale, chargée de TD, éco.

"Si on interdit à l'extrême-droite de présenter une liste aux élections universitaires on doit interdire au RPR, à l'UDF, au FN etc... de présenter des listes."

Vincent, Histoire, adhérent à l'UNEF.

"On doit leur laisser présenter une liste pour savoir combien de personnes seraient susceptibles de voter pour eux."

Olivier, UFR 08 Géographie.

"Un propos raciste n'est pas une opinion puisque ça doit rester un délit. Les laisser s'exprimer au sein de l'université, c'est accrédiTer l'idée que leurs propos sont une opinion comme une autre. Ils ne devraient donc pas avoir le droit de se présenter aux élections."

David, chargé de TD, AES.

"IL faut réclamer auprès des autorités universitaires l'interdiction des listes d'extrême droite. IL faut une mobilisation massive des étudiants pour exercer une pression physique contre l'extrême droite."

Emmanuel, de l'UNEF ID

"Ils se servent de la liberté

d'expression pour promouvoir des idées qui vont à l'encontre des libertés fondamentales. Je suis donc contre le fait qu'ils puissent s'exprimer à l'université et il faut les refouler aussi bien à l'université que dans la société en général."

Manuela,

Histoire

Propos recueillis par Yury

POUR UNE UNIVERSITÉ
DE QUALITÉ
OUVERTE À TOUS ET À TOUTES



HORIZON 09

Tes idées, propositions, suggestions, articles sont les bienvenus et peuvent être déposés au local de l'AGEPS-UNEF au 11ème étage, local B1105 - 90, rue de Tolbiac, Paris 13° - Tél: 40 77 19 38.
Responsable de ce numéro : Alfredo.
(avec yves, lynda, yury, fabrice)